

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

**Arrêté du 18 décembre 2024 modifiant les arrêtés du 16 juin 2014 et du 19 décembre 2014 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé**

NOR : TSSH2434505A

La ministre de la santé et de l'accès aux soins et le ministre auprès du Premier ministre, chargé du budget et des comptes publics,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6145-3, R. 6145-12 et R. 6145-15 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le tome I de l'instruction budgétaire et comptable M. 21, ses annexes et le tome II annexés au présent arrêté remplacent le tome I, ses annexes et le tome II de l'arrêté du 16 juin 2014 susvisé.

**Art. 2.** – Le tome III de l'instruction budgétaire et comptable M. 21 annexé au présent arrêté remplace le tome III de l'arrêté du 19 décembre 2014 susvisé.

**Art. 3.** – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Art. 4.** – La directrice générale de l'offre de soins, le directeur de la sécurité sociale et la directrice générale des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 décembre 2024.

*La ministre de la santé  
et de l'accès aux soins,*

Pour la ministre et par délégation :

*La cheffe de service, adjointe  
à la directrice générale de l'offre de soins,*

J. POUGHEON

*La cheffe de service, adjointe  
au directeur de la sécurité sociale,*

D. CHAMPETIER

*Le ministre auprès du Premier ministre,  
chargé du budget et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef de service des gestions publiques locales,  
des activités bancaires et économiques,*

E. BARBIER

*La cheffe de service, adjointe  
au directeur de la sécurité sociale,*

D. CHAMPETIER